



PROGRAMME SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES 2010-2011

Objectifs du programme

Ce programme s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organismes publics qui souhaitent contribuer à faire connaître les archives québécoises de nature privée. Il concerne exclusivement les archives historiques et a pour but de les mettre à la disposition de la collectivité québécoise.

Admissibilité

Organismes admissibles

Sont admissibles à ce programme les organismes sans but lucratif incorporés en vertu des lois du Québec ou du Canada, les municipalités et les autres organismes publics ayant leur siège au Québec.

Projets admissibles

Dans le cadre de ce programme, deux types de projets sont admissibles :

- 1- Le traitement de fonds et de collections** : le traitement d'archives comprend le tri, la classification, la description, l'indexation et le traitement physique.
- 2- La réalisation d'études et de recherches en archivistique** : les études et les recherches en archivistique portant sur les principes et sur les divers aspects de la pratique archivistique.

Restrictions

Sont exclus de ce programme :

- les projets portant sur les archives courantes (documents actifs) et intermédiaires (documents semi-actifs);
- les projets de collecte d'archives et de restauration de documents;
- les projets portant sur des documents conservés dans les centres d'archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), sauf dans le cas de dépôts d'archives privées. Cette restriction s'applique également aux ministères et aux organismes gouvernementaux, à l'Assemblée nationale du Québec et aux tribunaux judiciaires;
- les projets concernant des fonds d'archives conservés à l'extérieur du Québec;
- les projets d'acquisition, d'installation ou d'entretien d'équipement informatique, et ce, à quelque fin que ce soit;
- les projets comportant uniquement un changement de support;
- les projets concernant des documents soumis au dépôt légal;
- les projets de diffusion.

Aucun organisme ne pourra être subventionné pour plus d'un projet au cours d'une même année.

Critères de sélection des projets

La sélection des projets est faite selon les critères suivants :

- la valeur du projet : le projet ainsi que ses objectifs généraux et spécifiques sont bien décrits; la présentation du fonds, de la collection, de la ou des séries ainsi que des données de collation est bien faite;
- les retombées escomptées pour la collectivité : l'importance du traitement du fonds et les bénéfices escomptés pour la collectivité sont bien démontrés;
- la cohérence du projet : l'échéancier et le budget sont réalistes eu égard aux activités prévues et aux ressources nécessaires à la réalisation du projet;
- la qualité de la présentation : la séquence des activités est clairement définie et la terminologie présentée respecte celle en usage dans le domaine archivistique.

Modalités d'attribution des subventions

- Le montant maximal de la subvention que peut obtenir un organisme au cours d'une même année s'élève à 8000 \$.
- Les organismes publics qui souhaitent bénéficier de ce programme doivent s'engager à couvrir au moins 50 % des coûts de réalisation des projets soumis.
- Lorsqu'elle le jugera approprié, BAnQ pourra exiger du demandeur un rapport d'étape qui lui permettra de connaître l'état d'avancement du projet.
- **60 jours après la fin du projet**, le demandeur devra transmettre un rapport final au centre d'archives de BAnQ qui sert sa région. Ce rapport devra comporter un état financier du projet ainsi que la description des activités réalisées et, le cas échéant, modifiées avec l'accord de BAnQ.
- Si l'organisme demandeur n'est pas le propriétaire ou le gardien des documents, une résolution ou une lettre du propriétaire doit être présentée afin d'autoriser la réalisation de l'instrument de recherche et de garantir l'accessibilité des documents aux chercheurs.
- Par ailleurs, si un organisme omet de produire les pièces mentionnées ci-dessus, aucune demande ultérieure de sa part ne sera admissible tant que ces pièces n'auront pas été fournies et acceptées.

- La durée maximale des projets est de 12 mois et leur réalisation ne peut commencer qu'après acceptation des conditions de la subvention, la signature du formulaire prévu à cette fin en faisant foi.

Date limite pour la soumission des demandes

Les organismes intéressés doivent faire parvenir le **formulaire d'inscription et une résolution désignant les signataires** au centre d'archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui sert leur région avant le **15 octobre 2010**, le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi.

Définitions

Archives

Ensemble des documents, quelles que soient leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou pour l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale.

Archives privées

Archives d'individus ou de familles, d'institutions ou d'organisations non publiques.

Instrument de recherche

Moyen mis à la disposition d'un utilisateur pour repérer l'information dont il a besoin dans un ensemble documentaire donné. Celui-ci peut se trouver sur support papier ou électronique (base de données, cédérom, document Word ou Excel).

Traitement

Ensemble des procédures et des opérations d'analyse, de tri, de classement et de description d'archives. La description d'archives comprend la réalisation d'un instrument de recherche.

Renseignements

Le formulaire d'inscription associé à la présente brochure est également disponible à l'adresse suivante :

http://www.banq.qc.ca/portal/dt/services/archivistique_ged/programme/programme.jsp

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le centre d'archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui sert votre région (voir la liste à la page suivante).

<p>Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 337, rue Moreault Rimouski (Québec) G5L 1P4 À l'attention de Donald O'Farrell 418 727-3500, poste 6316</p>	<p>Mauricie et Centre-du-Québec 225, rue des Forges, bureau 208 Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7 À l'attention de Sophie Morel 819 371-6015, poste 6336</p>	<p>Outaouais 855, boulevard de la Gappe Gatineau (Québec) J8T 8H9 À l'attention de Nathalie Gélinas 819 568-8798, poste 6341</p>
<p>Saguenay–Lac-Saint-Jean 930, rue Jacques-Cartier Est Bureau C-103, 1^{er} étage Saguenay (Québec) G7H 7K9 À l'attention d'Audrey Bouchard 418 698-3516, poste 6323</p>	<p>Estrie 225, rue Frontenac, bureau 401 Sherbrooke (Québec) J1H 1K1 À l'attention de Julie Roy 819 820-3010, poste 6331</p>	<p>Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec 27, rue du Terminus Ouest Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3 À l'attention de Sébastien Tessier 819 763-3484, poste 6303</p>
<p>Capitale-Nationale Pavillon Louis-Jacques-Casault Campus de l'Université Laval 1055, avenue du Séminaire C. P. 10 450, succ. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 4N1 À l'attention de Marie-France Mignault 418 644-4800, poste 6435</p>	<p>Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie 535, avenue Viger Est Montréal (Québec) H2L 2P3</p> <p>• Montréal À l'attention de Daniel Ducharme 514 873-1101, poste 6232</p>	<p>Côte-Nord 700, boulevard Laure, bureau 190 Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1 À l'attention de Gaston St-Hilaire 418 964-8500, poste 6315</p>
<p>Chaudière-Appalaches Pavillon Louis-Jacques-Casault Campus de l'Université Laval 1055, avenue du Séminaire C. P. 10 450, succ. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 4N1 À l'attention d'Éric Turcotte 418 644-4800, poste 6477</p>	<p>• Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie À l'attention de Gaston St-Hilaire 514 873-1101, poste 6269</p>	